

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORCIER**

Séance du **mercredi 27 septembre 2023**
Délibération n° 2023- 45

Membres afférents au conseil : 15

Membres présents : 14

Membres ayant donné pouvoir : 1

Membres votants : 15

Date de la convocation : 08.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, M. PAGNEUX Julien, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, M. FILLION Romain, Mme COUSIN Nadine, Mme CARRAUD Maud, M. TOURNIER Geoffrey, Mme MAITRE Sophie-Hélène, M. ROSSINELLI Michel, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie, M. BERTHE Joseph.

Absents avec pouvoir : M CREPY Jean-Claude (pouvoir à Mme Marie-Christine MICHAUD)

Objet de la délibération :
Cimetière communal

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance

Madame le Maire expose les problématiques liés au cimetière.

Afin de le mettre en conformité, il convient de créer un ossuaire, mise en place d'une stèle pour le jardin du souvenir, de créer un nouveau columbarium afin de compléter celui existant saturé et de mettre en place une tarification pour les concessions.

Afin que la recherche des familles soit plus accessible, la durée d'occupation des caveaux, du columbarium et des pleines terres passera de 50 ans à 30 ans.

Le règlement du cimetière doit être créé en prenant en considération les changements qui seront opérés.

Concessions :

Actuellement les sépultures en pleine terre n'étant pas soumises à un acte de concession, sont considérées comme étant en terrain commun.

Ce dernier ayant une durée minimum de 5 ans, passé ce délai, la commune a la possibilité de récupérer l'emplacement.

Par conséquent afin que les administrés puissent avoir le choix, la mise en place d'acte de concessions tarifés sera proposée afin de garantir l'occupation pendant 30 ans.

Tarif 100 € TTC le m²:

La commune possède des emplacements de 2 m²

Concession 30 ans	200 € TTC
Renouvellement	200 € TTC

Ossuaire :

Toute concession occupant le terrain commun dépassant le délai de 5 ans et toute famille ne s'étant pas manifestée à la mairie suite à la mise en place de procédure d'enlèvement, verra la sépulture déplacée dans l'ossuaire.

Jardin du souvenir :

Une stèle sera mise en place dans le jardin du souvenir afin de répertorier les noms des défunts.
La plaque nominative sera à la charge de la famille.

Columbarium :

Un nouveau columbarium sera mis en place afin de compléter celui existant saturé.
La durée passe de 50 à 30 ans, les prix seront donc au prorata de la nouvelle la durée d'occupation.

Tarifs actuels :

Concession d'une durée de 50 ans	816,33 € TTC
Renouvellement de la concession	179,59 € TTC

Nouveaux tarifs :

Concession d'une durée de 30 ans	489,80 € TTC
Renouvellement de la concession	107,75 € TTC

Caveaux :

Tarifs actuels

Caveaux 6 places	
Concession d'une durée de 50 ans	2 115,37 € TTC
Renouvellement de la concession	451,02 € TTC

Caveaux 3 places	
Concession d'une durée de 50 ans	1 259,40 € TTC
Renouvellement concession	221,74 € TTC

Nouveaux tarifs :

Caveaux 6 places	
Concession d'une durée de 30 ans	1 269,22 € TTC
Renouvellement de la concession	270,61 € TTC

Concession 3 places	
Concession d'une durée de 30 ans	755,64 € TTC
Renouvellement concession	133,04 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, autorise la mise en place d'un ossuaire, la stèle du jardin des souvenirs et l'ajout d'un nouveau columbarium.
- Avec 13 voix pour et 2 voix contre, accepte le règlement du cimetière communal annexé à cette délibération.
- Avec 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, accepte la mise en place de tarif pour les concessions.

Ainsi fait et délibéré les jour, an et mois ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, MARTINERIE Catherine

et la secrétaire de séance, GALLAY Valérie



Acte rendu exécutoire après avoir été télétransmis en
Préfecture le 17/10/2023

Et publication le 17/10/2023